

Les aides complémentaires de la Région Nouvelle-Aquitaine

FONDS DE PRÊTS

En complément ou en substitution des PGE, la région met en place des fonds de prêts pour faire face aux besoins financiers liés aux conséquences de la crise COVID 19.

Ils se divisent en 3 catégories :

	Fonds de prêts TPE/PME	Fonds de prêts aux associations	Fonds de prêts de solidarité et proximité
De quoi s'agit-il ?	Prêt financé par la région réalisé en co-financement bancaire	Prêt financé par la région et la banque des territoires qui peut être mobilisé seul ou en co-financement bancaire	Prêt financé par la région et la banque des territoires
Quel secteur ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tourisme ✓ Cultures/loisirs ✓ Jeunes entreprises innovantes ✓ Industriel et Agro-alimentaire ✓ Activités agricoles saisonnières 	Économie sociale et solidaire, environnement, emploi	Commerce, artisanat, services de proximité
Exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ SCI ✓ Entreprises en difficultés ✓ Entreprises individuelles 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Professions libérales ✓ Professions médicales ✓ Activités secondaires
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprises créées depuis plus d'1 an présentant un bilan ✓ Cotation (Banque de France) : 4+ à 5 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ A jour fiscalement et socialement au 29/02 ✓ Prévisionnel de trésorerie de 3 mois
Conditions du prêt	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant compris entre 10 000 et 300 000 € ✓ Finance des investissements ou BFR ✓ Amorti sur 7 ans dont 2 ans de différé ✓ Taux 0 % (partie région) ✓ Sans garantie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prêt court terme jusqu'à 80 000€ (difficultés de trésorerie) sur 8 à 12 mois <li style="text-align: center;">Ou ✓ Prêt moyen terme de 10 000 à 100 000€ sur 5 à 7 ans remboursé in fine (développement) ✓ Taux 0 % ✓ Sans garantie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant compris entre 5 000 et 15 000 € ✓ Finance un besoin de trésorerie CT lié à la crise ✓ Remboursable sur 4 ans max dont 1 an de différé ✓ Taux 0 % ✓ Sans garantie
Où faire la demande ?	Partenaire bancaire de l'entreprise	France Active Nouvelle Aquitaine https://franceactive-aquitaine.org/	Initiative Nouvelle-Aquitaine https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/

FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES

Soutien au besoin de trésorerie d'exploitation causé par la baisse d'activité liée à l'épidémie de Covid-19 dans un but de préservation de l'activité et de l'emploi et non couvert par les autres dispositifs.

	Entreprises	Associations
Quelles structures ?	De 5 à 250 salariés	Associations employeuses de moins de 50 salariés
Quels secteurs ?	Secteurs rattachés aux sections des codes NAF suivants : A-Agriculture/Sylviculture/Pêche C-Industrie manufacturière F-Construction G-Commerce de gros (uniquement 46.2, 46.3 et 46.52) H-Transport I-Hébergement et restauration M-Activités spécialisées (uniquement M71.12B, M72 et M74) S-Autres activités de services à l'industries (uniquement 96.01A) P-Enseignement (uniquement 85-59A)	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures - Sport amateurs - Jeunesse - Tourisme (gestion de sites et d'hébergement) - Agriculture-aquaculture-Pêche - Formation professionnelle - Environnement - Insertion par l'activité économique (IAE) - Plus généralement les partenaires Economie Sociale et Solidaire (ESS)
Forme de l'aide	Subvention de 10 000 € à 100 000 € si < 50 salariés ou Prêt si > 50 salariés De 100 000 € à 500 000 € Remboursement sur 7 ans dont 2 ans de différé possible Taux 0% sans garantie	Subvention de 1 500 € à 20 000 €
Où faire la demande ?	Plateforme en ligne de la région Nouvelle-Aquitaine	Plateforme en ligne de la région Nouvelle-Aquitaine
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisionnel de trésorerie du 01/03/2020 au 31/12/2020 - Délai de 2 mois après la fin du confinement pour déposer la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisionnel de trésorerie de 3 mois - Délai de 2 mois après la fin du confinement pour déposer la demande.
Besoin financier	Il s'agit du « pic » maximum de trésorerie sur un mois mis en évidence par le prévisionnel et <u>non financé par les autres dispositifs</u> . Pour exemple le PGE est à intégrer au prévisionnel en ressources.	Il s'agit du « pic » maximum de trésorerie sur un mois mis en évidence par le prévisionnel x 50 %

Pour plus d'informations une brochure complète est disponible en cliquant [ici](#).
 Vous pouvez prendre contact avec la région Nouvelle-Aquitaine pour plus d'informations en téléphonant au 05.57.57.55.88.